

## **La gestion de l'eau**

*Me Robert Daigneault*

### **Chapitre 1 : Les multiples facettes de l'eau**

1.1 L'eau : *ressources communes*

1.2 L'eau en tant que denrée

1.3 L'eau en tant que matière première

1.4 L'eau utilitaire

1.4.1 Le solvant universel

1.4.2 Les eaux de procédé

1.4.3 Les eaux de refroidissement

1.4.4 Usages domestiques et commerciaux et services publics

1.5 L'eau qui nous entoure

1.6 L'eau en tant qu'habitat

1.7 Irrigation, drainage, détournement

1.8 Les forces hydrauliques

1.9 Les voies navigables

1.10 L'eau qu'on redoute

1.11 L'encadrement de la gestion de l'eau

## **Chapitre 2 : Vers une gouvernance de l'eau au Québec**

2.1 La gouvernance de l'eau : le rêve impossible?

2.2 Les acteurs de la gouvernance de l'eau au Québec

2.2.1 Municipalités et ministères provinciaux

2.2.2 Ministères fédéraux

2.3 La *Politique nationale de l'eau* : des principes, des enjeux, des orientations, des axes, des pôles, des engagements

2.3.1 L'avènement de la Politique

2.3.2 Orientations et engagements du gouvernement du Québec

2.3.2.1 La première orientation de la Politique : réformer la gouvernance de l'eau

2.3.2.1.1 Le cadre juridique

2.3.2.1.2 La gestion par bassin versant

2.3.2.1.2.1 Les organismes de bassins versants

2.3.2.1.2.2 Les plans directeurs de l'eau ou « PDE »

2.3.2.1.2.3 Protocoles d'entente et contrats de bassin

2.3.2.1.2.4 Le démarrage : les 33 bassins prioritaires

2.3.2.1.2.5 Les zones de gestion intégrées des ressources en eau

2.3.2.1.2.5.1 Un découpage problématique

2.3.2.1.3 Les connaissances sur l'eau

2.3.2.1.3.1 Le Bureau des connaissances sur l'eau

2.3.2.1.3.2 Autres engagements en matière de connaissance

2.3.2.1.4 L'instauration d'instruments économiques

2.3.2.1.5 Partenariats et relations

- 2.3.2.1.5.1 Le bassin Grands Lacs – Saint-Laurent
- 2.3.2.1.5.2 La Charte des Grands Lacs
- 2.3.2.1.5.3 L'Annexe à la Charte des Grands Lacs
- 2.3.2.1.5.4 L'Entente Grands Lacs – Saint-Laurent
  - 2.3.2.1.5.4.1 Les dérivations
  - 2.3.2.1.5.4.2 Prélèvements et consommation
  - 2.3.2.1.5.4.3 Le Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
  - 2.3.2.1.5.4.4 L'examen régional
  - 2.3.2.1.5.4.5 Les programmes
- 2.3.2.1.5.5 La Commission mixte internationale
- 2.3.2.1.5.6 La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais
- 2.3.2.2 La deuxième orientation de la Politique : la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent
  - 2.3.2.2.1 Un statut particulier pour le Saint-Laurent
  - 2.3.2.2.2 La mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent
  - 2.3.2.2.3 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026
    - 2.3.2.2.3.1 Les annexes à l'Entente
  - 2.3.2.2.4 Les zones d'intérêt prioritaires et les comités ZIP
  - 2.3.2.2.5 Les activités économiques
- 2.4 Politiques et stratégies fédérales
  - 2.4.1 La Politique fédérale relative aux eaux
    - 2.4.1.1 Les océans
      - 2.4.1.1.1 Gouvernance des océans

## **Chapitre 3 : Le statut juridique de l'eau**

### 3.1 L'eau : patrimoine commun

#### 3.1.1 Deux sortes de patrimoine

#### 3.1.2 Un patrimoine pas tout à fait commun

### 3.2 L'eau, chose commune

### 3.3 L'eau, bien sans maître?

#### 3.3.1 L'eau et la faune : des statuts juridiques apparentés, mais différents

#### 3.3.2 L'utilité publique

### 3.4 L'eau souterraine, d'ordre privé?

#### 3.4.1 Une tendance qui se démarque : l'eau souterraine serait *res communes*

### 3.5 La propriété des cours d'eau

#### 3.5.1 La ligne des hautes eaux

##### 3.5.1.1 La mouvance des cours d'eau

##### 3.5.1.2 La navigabilité

###### 3.5.1.2.1 Évolution historique du droit de propriété en bordure des cours d'eau

###### 3.5.1.2.2 L'étendue du droit de propriété en bordure des cours d'eau

##### 3.5.1.3 Le droit du Souverain d'aliéner son domaine

##### 3.5.1.4 Les formalités de la concession

#### 3.5.2 Droit de pêche et réserve des trois chaînes

##### 3.5.2.1 De fins de pêches à pleine propriété

##### 3.5.2.2 L'abolition de la réserve

#### 3.5.3 Les propriétés fédérales

3.6 La propriété des forces hydrauliques

3.7 L'eau, bien marchand

3.7.1 Les accords du GATT

3.7.2 L'eau et l'ALÉNA

## **Chapitre 4 : Le captage et la consommation de l'eau**

4.1 Un rappel sur le droit à l'eau

4.2 Le captage de l'eau

4.2.1 Les eaux de surface

4.2.2 Les eaux souterraines

4.2.2.1 Les ouvrages mineurs

4.2.2.2 La région de Mercier

4.2.2.3 Les ouvrages majeurs

4.2.2.4 Activités ou installations près des ouvrages de captage

4.2.3 Les normes en matière agricole

4.2.4 Les normes relatives à d'autres activités

4.3 Le prélèvement d'eau

4.3.1 Des lois destinées à préserver les ressources en eau

4.3.1.1 Régir les transferts d'eau

4.3.1.2 La déclaration des prélèvements

4.3.1.3 Le principe utilisateur-payeur

4.4 La distribution de l'eau

4.4.1 L'autorisation en vertu de l'article 32 LQE

- 4.4.1.1 Les exemptions à l'article 32 LQE
- 4.4.1.2 Les campements industriels temporaires
- 4.4.1.3 Le plan quinquennal
- 4.4.2 Le permis en vertu des articles 32.1 et 32.2 LQE
- 4.4.3 La tarification de la distribution de l'eau
- 4.4.4 Devoirs et pouvoirs des exploitants
  - 4.4.4.1 L'exploitant privé
  - 4.4.4.2 Les municipalités
- 4.5 La qualité de l'eau de consommation
  - 4.5.1 La portée du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*
    - 4.5.1.1 Les établissements visés
    - 4.5.1.2 Les établissements touristiques saisonniers
  - 4.5.2 Les normes de qualité de l'eau potable
  - 4.5.3 La filtration et la désinfection
    - 4.5.3.1 La désinfection en continu
  - 4.5.4 Le contrôle de la qualité de l'eau
  - 4.5.5 La protection des utilisateurs
    - 4.5.5.1 La phase d'alerte
    - 4.5.5.2 La phase d'intervention
    - 4.5.5.3 La phase de retour à la normale
  - 4.5.6 Les compétences des opérateurs
  - 4.5.7 L'eau potable et les Premières nations
- 4.6 Les eaux embouteillées

4.6.1 Le *Règlement sur les eaux embouteillées*

4.6.2 Le *Règlement sur les aliments*

4.6.3 Législation et réglementation fédérales

4.7 Les piscines et autres bassins artificiels

## **Chapitre 5 : La gestion et le traitement des eaux usées**

5.1 L'article 32 LQE

5.1.1 Les exemptions à l'article 32 LQE

5.1.2 L'aliénation des systèmes d'aqueduc et d'égout

5.1.3 Le Règlement sur l'application de l'article 32 LQE

5.1.3.1 Les campements industriels temporaires

5.1.3.2 Les plans quinquennaux d'égout

5.1.3.3 Les travaux d'excavation et les sols contaminés

5.2 Les permis d'exploitation

5.3 Les pouvoirs du ministre

5.4 Les compétences municipales

5.4.1 La Communauté métropolitaine de Montréal

5.4.1.1 La délégation de l'application du règlement

5.4.1.2 Les règles de gestion des eaux usées

5.4.1.3 Les normes de rejet dans les ouvrages d'assainissement

5.4.1.4 La caractérisation de l'effluent

5.5 La gestion des eaux usées industrielles

5.5.1 Les fabriques de pâtes et papiers

5.5.1.1 Les règles provinciales

5.5.1.2 Les règles fédérales

5.5.1.2.1 Les conditions d'immersion et de rejet

5.5.1.2.1.1 Les fréquences d'échantillonnage

5.5.1.2.1.2 Les études de suivi

5.5.1.2.2 Les autorisations

5.5.2 L'exploitation minière

5.5.2.1 Les règles provinciales

5.5.2.2 La réglementation fédérale

5.5.3 Autres secteurs industriels

5.5.3.1 La réglementation fédérale

5.5.3.2 La réglementation provinciale

5.5.3.2.1 Les raffineries de pétrole

5.5.3.2.2 L'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

5.5.3.2.3 Les installations sujettes à des règles générales

5.6 Les eaux usées sanitaires

5.6.1 Le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*

5.6.2 Les définitions et les exemptions

5.6.3 Les paramètres et leur surveillance

5.6.4 Les autorisations transitoires

5.6.5 Les autorisations temporaires

5.6.6 Les eaux usées des résidences isolées

5.6.6.1 Le régime de permis municipal

5.6.6.2 Les règles générales

5.6.6.3 Le cheminement des eaux usées

5.6.6.3.1 Les installations d'exception

5.6.6.3.2 Les composantes régulières

5.6.6.4 Les particularités des ouvrages

5.6.6.4.1 Le traitement primaire

5.6.6.4.2 Les traitements secondaire, secondaire avancé et tertiaire

5.6.6.4.3 Les éléments épurateurs

5.6.6.4.4 Le champ de polissage

5.6.6.5 Les rejets aux cours d'eau

5.7 Normes d'étanchéité et quelques autres normes de conception

5.8 Les mesures de restauration

## **Chapitre 6 : La protection de l'eau dans sa qualité**

6.1 L'eau, composante de l'environnement

6.2 Le contrôle de la pollution de l'eau

6.2.1 Les prohibitions générales de polluer

6.2.1.1 En vertu de la législation provinciale

6.2.1.2 En vertu de la législation fédérale

6.2.1.2.1 Les substances nocives pour le poisson

6.2.1.2.2 Les substances nocives pour les oiseaux migrateurs

6.2.1.3 Autres dispositions fédérales

6.2.2. Les prohibitions réglementaires générales

6.2.2.1 Les prohibitions réglementaires totales

## 6.2.3 Les normes provinciales de rejet dans les eaux de surface

### 6.2.3.1 Les normes discrétionnaires

#### 6.2.3.1.1 Le certificat d'autorisation

### 6.2.3.2 Les normes fixes

#### 6.2.3.2.1 Les normes simples

#### 6.2.3.2.2 Un premier ensemble de normes complexes : les pâtes et papiers

##### 6.2.3.2.2.1 Le RPR

##### 6.2.3.2.2.2 Les normes fonctions du RPR

##### 6.2.3.2.2.3 Un deuxième ensemble de normes complexes : les résidences isolées

### 6.2.3.3 Le cas particulier des matières fertilisantes

## 6.2.4 Les normes fédérales de rejet dans les eaux de surface

### 6.2.4.1 Les fabriques de pâtes et papiers

### 6.2.4.2 Les raffineries de pétrole

### 6.2.4.3 Les mines de métaux

#### 6.2.4.3.1 Les paramètres réglementés

#### 6.2.4.4 Autres règlements relevant de la *Loi sur les pêches*

### 6.2.4.5 La marine marchande et les rejets en mer

#### 6.2.4.5.1 Les rejets des navires

#### 6.2.4.5.2 L'immersion en mer

#### 6.2.4.5.3 Les activités portuaires

### 6.2.4.6 Les matières fertilisantes

## 6.2.5 Les normes de rejet dans les eaux de surface dans les règlements municipaux

### 6.2.5.1 La Communauté métropolitaine de Montréal

6.2.5.2 La réglementation fédérale relative aux systèmes d'assainissement

6.2.6 Les normes relatives aux eaux souterraines

6.2.6.1 Critères de qualité des eaux souterraines

6.3 Les normes de localisation

6.3.1 Les zones inondables

6.3.2 Les normes de distance

6.4 Les eaux de pluie et de ruissellement

## **Chapitre 7 : Navigation et ouvrages dans les cours d'eau**

7.1 Un réseau essentiel au développement du pays

7.1.1 Une force motrice en évolution

7.1.2 La multiplication des ouvrages dans les cours d'eau

7.1.3 Deux grands groupes de lois

7.2 La navigation

7.2.1 Les voies navigables

7.2.1.1 Navigabilité des cours d'eau

7.2.1.2 Les obstacles à la navigation

7.2.1.3 La *Loi sur la protection des eaux navigables*

7.2.1.3.1 L'approbation ministérielle

7.2.1.3.2 Le maintien des ouvrages

7.2.1.4 Les ouvrages mineurs et les « catégories » d'eaux navigables

7.2.1.4.1 Catégories d'ouvrages

7.2.1.4.1.1 Les ouvrages de protection contre l'érosion

7.2.1.4.1.2 Les petits quais et remises à embarcation

7.2.1.4.1.3 Les traversées hivernales

7.2.1.4.1.4 Les câbles aériens

7.2.1.4.1.5 Les câbles sous-marins

7.2.1.4.1.6 Les traversées de pipeline

7.2.1.4.1.7 Les prises d'eau

7.2.1.4.1.8 Le dragage

7.2.1.4.1.9 Les ouvrages temporaires

7.2.1.4.2 Catégories d'eaux navigables

7.2.1.4.2.1 Irrigation, drainage et lacs privés

7.2.1.4.2.2 Les eaux navigables secondaires

7.2.2 Les activités de navigation

7.2.2.1 Les restrictions à la conduite des bateaux

7.2.3 Les installations portuaires

7.2.3.1 L'aménagement des ports

7.2.3.1.1 L'autorisation préalable

7.2.3.2 Les ports fédéraux

7.2.3.2.1 Les administrations portuaires

7.2.3.2.1.1 Les activités portuaires

7.2.3.3 Les ports publics

7.2.3.4 Les ports inscrits

7.3 Le régime des eaux

## 7.3.1 L'évolution de l'encadrement juridique

### 7.3.1.1 La *Loi sur le régime des eaux*

#### 7.3.1.1.1 Une dérogation au droit commun

#### 7.3.1.1.2 Le régime d'autorisation

#### 7.3.1.1.3 L'occupation des terres par inondation ou autrement

#### 7.3.1.1.4 Le cas particulier des ouvrages de drave

##### 7.3.1.1.4.1 L'approbation des ouvrages de drave

### 7.3.1.2 Les programmes de régularisation du tournant du XX<sup>e</sup> siècle

## 7.3.2 La rivière des Outaouais

## 7.3.3 Les autres régimes d'autorisation environnementale

### 7.3.3.1 Les certificats d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

### 7.3.3.2 Les territoires de la Baie-James et du Nord québécois

## 7.3.4 Régimes connexes d'autorisation

### 7.3.4.1 La *Loi sur la sécurité des barrages*

#### 7.3.4.1.1 Le classement des barrages

#### 7.3.4.1.2 Les normes de sécurité des barrages

## 7.4 L'exploitation des forces hydrauliques

### 7.4.1 La propriété des forces hydrauliques

#### 7.4.1.1 Le droit aux forces hydrauliques par accession

### 7.4.2 La perception de redevances sur les forces hydrauliques

### 7.4.3 Les forces hydrauliques du Canada

#### 7.4.3.1 Les exigences administratives

## 7.5 L'entretien des cours d'eau

7.5.1 Le dragage

7.5.2 La libre circulation de l'eau

7.5.2.1 Les cours d'eau internationaux

7.5.2.2 Les compétences des MRC

7.5.2.3 Le détournement de cours d'eau

## **Chapitre 8 : L'eau en tant qu'habitat**

### 8.1 L'eau, creuset de vie

### 8.2 L'habitat du poisson

#### 8.2.1 Les prohibitions

#### 8.2.2 Les définitions d'« habitat du poisson »

##### 8.2.2.1 Particularités de la définition provinciale

##### 8.2.2.2 Portée des définitions

#### 8.2.3 Le régime fédéral d'autorisation

##### 8.2.3.1 L'évaluation environnementale fédérale

#### 8.2.4 Le régime provincial d'autorisation

#### 8.2.5 Les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État

### 8.3 Les habitats d'espèces semi-aquatiques

#### 8.3.1 La *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*

#### 8.3.2 Les autres habitats en droit provincial

##### 8.3.2.1 Les particularités du RNI

##### 8.3.2.2 Le RNI et les cours d'eau

##### 8.3.2.3 Les véhicules hors route

## 8.4 L'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

### 8.4.1 Le second alinéa de l'article 22

#### 8.4.1.1 Les milieux humides

#### 8.4.1.2 Le traitement des demandes d'autorisation

##### 8.4.1.2.1 Les *Instructions n° 06-01*

##### 8.4.1.2.2 La Loi 71, sur les milieux hydriques et humides

### 8.4.2 Les exemptions au régime de l'article 22

#### 8.4.2.1 Les exemptions à l'article 22 dans son ensemble

##### 8.4.2.1.1 Les activités d'aménagement forestier

##### 8.4.2.1.2 Les activités dans les aires protégées

##### 8.4.2.1.3 Autres cas d'exemption de l'article 22 dans son ensemble

#### 8.4.2.2 Les exemptions au premier alinéa de l'article 22

#### 8.4.2.3 Les exemptions au deuxième alinéa de l'article 22

##### 8.4.2.3.1 Chemins forestiers et forages

## 8.5 Les projets assujettis à la procédure provinciale d'évaluation environnementale

## 8.6 Un champ d'activité particulier : l'aquaculture commerciale

## 8.7 La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

### 8.7.1 Les renvois réglementaires à la politique

### 8.7.2 Mode d'application des dispositions de la politique

- 8.7.2.1 La délégation aux municipalités
  - 8.7.2.1.1 Le droit de regard du ministre
- 8.7.3 Les cours d'eau
- 8.7.4 Littoral, rive et plaine inondable
  - 8.7.4.1 Les travaux permis selon la politique
  - 8.7.4.2 Les lignes de démarcation en vertu de la politique
    - 8.7.4.2.1 Les cotes d'inondation de 20 ans et 100 ans
    - 8.7.4.2.2 La ligne naturelle des hautes eaux
      - 8.7.4.2.2.1 Les plantes aquatiques
      - 8.7.4.2.2.2 La méthode botanique experte
      - 8.7.4.2.2.3 La méthode botanique simplifiée
      - 8.7.4.2.2.4 La cote d'inondation de deux ans
- 8.8 Les aires protégées et la protection des cours d'eau

## **Chapitre 9 : Le droit civil de l'eau**

- 9.1 Dispositions du *Code civil du Québec*
  - 9.1.1 L'étendue du droit de propriété
    - 9.1.1.1 L'accession
  - 9.1.2 Les règles relatives aux dommages
  - 9.1.3 Les aspects contractuels
  - 9.1.4 Le droit public de circuler sur les cours d'eau
  - 9.1.5 Les règles de bon voisinage
- 9.2 Les atteintes à l'intégrité de l'eau

9.2.1 L'intégrité quantitative de l'eau

9.2.2 L'intégrité qualitative de l'eau

9.3 Les services d'approvisionnement et les dispositifs de traitement

9.3.1 La fourniture d'eau potable

9.3.2 Les réseaux d'égout et le traitement des eaux usées

9.4 Questions contractuelles liées à l'eau

9.4.1 La conformité réglementaire

9.4.2 Les vices cachés

9.5 L'accès à l'eau

9.6 Les règles de bon voisinage et l'eau

9.6.1 Les servitudes d'écoulement

9.6.1.1 Les causes d'aggravation

9.6.2 Les ouvrages qui polluent ou épuisent l'eau